

**Arrêté n° 2023-177
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'animateur territorial**

Le Président du Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-242 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 3 juillet 2020 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2021-127 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2022-115 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 8 février 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats dont les nominations ont été enregistrées depuis le 8 février 2022,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription au titre d'un motif mentionné à l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique,

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial est désormais établie comme suit, par ordre alphabétique.

(cf. Annexe jointe qui comporte 3 pages numérotées de 3 à 5)

.../...

Article 2 :

Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la deuxième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une troisième année. Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la troisième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une quatrième année. Il appartient à la personne déclarée apte de demander sa réinscription au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Ces demandes de réinscription doivent être formulées, par lettre recommandée, dans un délai d'un mois avant la fin de l'année d'inscription en cours sur la liste d'aptitude.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement du service national ou en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, de longue durée ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un lauréat est recruté en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 MARS 2023

Le Président,

 Tony BERNARD
 Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

- Publication par voie électronique le :.

15 MARS 2023

ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APPROBATION

Civilité	Nom	Nom de jeune fille	Prénom
Madame	ANDRIEU	PON SIN	Amandine
Madame	ARAGON	BOURGUIGNON	Maëva
Madame	BANCHEREAU		Amandine
Madame	BATTAGLIA		Sylvie
Monsieur	BENSAID		Kamel
Madame	BEVERLEY		Jennifer
Madame	BILBAO	SIMON	Nadege
Madame	BOUHILA	MANTIONE	Julie
Madame	BOUQUET		Audrey
Monsieur	BRUNON		Romain
Madame	CAILLOT	BONHOMME	Stéphanie
Madame	CARASSUS		Laurence
Madame	CESARONI	LUSSEAUT	Corinne
Madame	CHEYMOL		Floriane
Madame	COLAS		Elodie
Madame	COTTIN		Aurore
Madame	D'ORAZIO		Camille
Madame	DELIA		Celine
Madame	FERRIER		Anais
Madame	FISSEUX		Céline
Madame	FRANCISQUE		Angélique
Madame	FREITAS	LAMADON	Aline

Monsieur	GIBIAT		
Madame	GRESSIER		Anne
Monsieur	JACQUET		Gregory
Madame	JACQUOT		Pauline
Madame	LACHAIZE	DENAIS	Anne
Madame	LAVERSIN-TOURNIER	TOURNIER	Nathalie
Madame	LEBORNE		Audrey
Madame	LEVECQUE		Caroline
Monsieur	LUCHESI		Sébastien
Monsieur	MANIN		Pierrick
Madame	MARTIN		Claire
Madame	MARTINELLI		Céline
Madame	MEROLLI		Cécile
Madame	MIGNOT		Aurelie
Madame	MOKEDDEM		Hanan
Madame	MONZIE		Caroline
Monsieur	MORLOT		Kevin
Madame	MOUILLAUD		Lise
Madame	PAILLIE		Amandine
Madame	PASQUET		Clémentine
Madame	PERRAUT		Marion
Monsieur	PICOT		Nicolas
Madame	PLOYON		Stéphanie
Madame	PRAT		Natacha
Monsieur	QUENET		Sylvain

Madame	RADIX		
Madame	RAPEAU		Violaine
Madame	ROSSI		Léa
Monsieur	ROUGERON		Louis
Madame	ROUSSEAU	MOLLIER	Marion
Madame	ROUSSELET	MONTES	Laurene
Madame	SAVOYE		Amandine
Madame	THEVENET		Aurélie
Madame	THIMONIER		Julie
Monsieur	TURI		Alexis
Monsieur	ULLIANA		Sébastien
Madame	VIAL	MENETRIER	Sandrine
Madame	XAVIER	FESIAK	Natacha
Madame	YTOURNEL		Stephanie

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 063-286300140-20230314-AR_2023_177-AR

Document